

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### SprintRay Nightguard Flex

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 1 de 14

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

SprintRay Nightguard Flex

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Usage industriel et commercial.

###### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SprintRay Europe GmbH  
Rue: Brunnenweg 11  
Lieu: D-64331 Weiterstadt  
Téléphone: +49 6150 97 89 48-0  
e-mail: info.eu@sprinray.com  
Interlocuteur: Niko Mangold  
e-mail: niko.mangold@sprinray.com  
Internet: www.sprinray.com/de-de/  
Service responsable: +49 (0) 152 04155607 (Mo.-Fr., 9:00-16:00)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Chemtrec 1-800-424-9300 (U.S.A. & Canada) 1-703-527-3887 (All Other Countries)

##### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
Carc. 2; H351  
Repr. 2; H361f  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle  
Acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)méthyle  
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine  
acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 2 de 14

**Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
82339-26-2	Poly(oxy-1,4-butanediyle), alpha-hydro-oméga-hydroxy-, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)-1,3,3-triméthylcyclohexane, bloqué par le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			10 - 60 %
	817-894-0			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle			10 - 60 %
	203-652-6			
	Skin Sens. 1B; H317			
66492-51-1	Acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)méthyle			10 - 30 %
	266-380-7			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			1 - 5 %
	278-355-8	015-203-00-X		
	Repr. 2; H361f			
15625-89-5	acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane			1 - 5 %
	239-701-3	607-111-00-9		

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 3 de 14

Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H315 H319 H317 H400 H410
--

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
109-16-0	203-652-6	Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	10 - 60 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10837 mg/kg	
66492-51-1	266-380-7	Acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle	10 - 30 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
75980-60-8	278-355-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	1 - 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
15625-89-5	239-701-3	acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane	1 - 5 %
		Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

**Information supplémentaire**

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Toujours considérer qu'il y a eu aspiration. Faire appel à un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 4 de 14

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).

**Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. ( Voir section 8.)

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail.

**Information supplémentaire**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir section 8.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### SprintRay Nightguard Flex

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 5 de 14

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. substances radioactives. matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle		
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,9 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	96,9 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	28,9 mg/m <sup>3</sup>

##### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	
Eau douce	0,164 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,164 mg/l	
Eau de mer	0,0164 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1,85 mg/kg	
Sédiment marin	0,185 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/kg	
Sol	0,274 mg/kg	

##### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 6 de 14

**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) NF EN 166

**Protection des mains**

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation:  $\geq$  8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

**Protection de la peau**

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P2-3

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

liquide

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 7 de 14

Couleur:	limpide	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		> 144 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:		négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
La stabilité de la dispersion:		négligeable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité apparente:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion		
aucune/aucun		
Combustion entretenue:		Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée		
solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé
Propriétés comburantes		
aucune/aucun		

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:		non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:		non déterminé
Teneur en solvant:		non déterminé
Teneur en corps solides:		non déterminé
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
Viscosité dynamique:		500 - 1500 mPa·s
(à 30 °C)		
Durée d'écoulement:		non déterminé

**Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 8 de 14

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Cf. chapitre 10.5.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.  
Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle					
	orale	DL50 mg/kg	10837	Rat	Int.Jour.o.Tox.2005	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Souris	ECHA Dossier	
66492-51-1	Acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier	OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier	OCDE 402
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	ECHA Dossier	OECD Guideline 402

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle; Acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle; acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane)

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane)  
Susceptible de nuire à la fertilité. (oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## SprintRay Nightguard Flex

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 9 de 14

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	16,4	96 h	Danio rerio	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>100	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier
66492-51-1	Acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA Dossier OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	34 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	20 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC	9 mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier OCDE 201
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,4 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	ECHA Dossier OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 2,01	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3,53	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier OECD Guideline 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
109-16-0	Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	85%	28	ECHA Dossier	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
66492-51-1	Acrylate de (5-éthyl-1,3-dioxanne-5-yl)méthyle				

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## SprintRay Nightguard Flex

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 10 de 14

	OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C	84	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
	activated sludge	0,1	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3,1

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	18 - 22	Cyprinus carpio	ECHA Dossier

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3082

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## SprintRay Nightguard Flex

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 11 de 14

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de triméthylolpropane)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

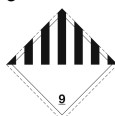
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Marine polluant:

YES

Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 12 de 14

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyl acrylate; triméthylolpropane triacrylate)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

964

IATA-Quantité maximale (cargo):

450 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

acrylate de 2,2-bis(acryloyloxyméthyl)butyle triacrylate de  
triméthylolpropane**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

négligeable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV):

Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV):

Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive

E2 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

**Législation nationale**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 13 de 14

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.
Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Rev. 1,0; Première publication: 18.04.2023

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
CAS: Chemical Abstracts Service  
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
DNEL: Derived No Effect Level  
d: day(s)  
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
ECHA: European Chemicals Agency  
EWC: European Waste Catalogue  
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
h: hour  
LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
NOAEL: No observed adverse effect level  
NOAEC: No observed adverse effect concentration  
NLP: No-Longer Polymers  
N/A: not applicable  
OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
PNEC: predicted no effect concentration  
PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
SVHC: substance of very high concern  
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
UN/NU : United Nations/Nations Unies  
VOC: Volatile Organic Compounds

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**SprintRay Nightguard Flex**

Date de révision: 18.04.2023

Code du produit:

Page 14 de 14

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
Repr. 2; H361f	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*